

Attestation de conformité RoHS (LSDEEE)

Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
(RoHS-LSDEEE)

La directive européenne 2002/95/EC (directive RoHS-LSDEEE) limite l'usage de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Sur la base des informations communiquées par nos fournisseurs, nous (SETON) indiquons que le produit référencé MINV (mini pastilles colorées) est conforme RoHS (LSDEEE) et peut être commandé comme tel à l'instant et après la date d'émission de ce certificat.

La confirmation de l'état de conformité par nos fournisseurs implique que les produits ne contiennent pas de substances réglementées dans des concentrations dépassant les valeurs fixées par l'Article 4(1) de la directive RoHS-LSDEEE ou que la suppression des substances réglementées n'est pas techniquement possible et que la présence de ces substances dans des concentrations supérieures à celles fixées par la directive est autorisée dans le cadre d'applications particulières qui sont listées dans l'Annexe de la directive RoHS-LSDEEE.

Les concentrations maximales et les substances réglementées dans une matière homogène sont :

Plomb	0.1%
Mercure	0.1%
Chrome Hexavalent	0.1%
Polybromobiphényle (PBB)	0.1%
Polybromodiphénylséther (PBDE)	0.1%
Cadmium	0.01%

Dominique ROOSEN Date : 14/10/2008 Chef de produits